

Accueil - Mairie Villemeux

De: CROIZIER Adrien <adrien.croizier@cci28.fr>
Envoyé: lundi 22 mai 2023 09:57
À: accueil
Objet: Révision générale du PLU

ARRIVÉE LE :
22 MAI 2023
MAIRIE
VILLEMEUX-SUR-EURE

Bonjour,

Suite à l'envoi de votre PLU pour avis aux personnes publiques associées, j'ai le plaisir de vous informer de l'avis favorable de la CCI.

Voici quelques remarques afin d'étoffer votre dossier :

p8

ARTICLE 5 : CLOTURES

Par délibération du **XXX** du conseil municipal, les clôtures le long des voies ouvertes à la circulation → *A compléter*

P13

Article 1.2 – LIMITATION DE CERTAINS USAGES ET AFFECTATIONS DES SOLS, CONSTRUCTIONS ET ACTIVITES

Les constructions à destination d'activités artisanales ou de commerce sont autorisées [...] → *Il conviendrait de rajouter la notion de « services »*

P21

Article 5 -1 Stationnement : Constructions à destination de commerce ou de restaurant : 1 place par 25 m² de surface de vente au-delà de 300m² → *Cette préconisation peut sembler très faible*

P40

Zone UX Article 1 -2

Il conviendrait que des précautions soient prises pour qu'en cas d'incendie, les eaux polluées, notamment celles liées à l'arrosage par les pompiers, ne s'écoulent pas dans la rivière.

Un courrier officiel vous parviendra dans les prochains jours.

Cordialement,



Adrien CROIZIER | Expert marchés publics / chargé du patrimoine

CCI Eure-et-Loir
5 bis Avenue Marcel Proust
28 000 Chartres

| Mob. 06 16 24 68 27
www.cci28.fr